

PARTIE 4

Etude d'incidence environnementale

2 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE

2.1.1 Localisation du site

Le projet de crématorium de la société Les Obsèques Animales de la Baie sera situé sur le territoire de la commune de La Fresnais, dans le département d'Ille et Vilaine (35) en région Bretagne.



Figure 12 : Localisation du projet

Le crématorium sera implanté au sud-est de la commune, au sein de la zone d'activité de la Folleville. Le site se situe à environ 68 km au nord de Rennes, 19 km au sud-est de Saint-Malo et 26 km au nord-ouest de Pontorson. La commune de la Fresnais fait partie de la communauté de communes de Saint-Malo agglomération.

2.1.2 Accès

L'accès à la zone d'activité s'effectue via la route départementale D4, puis celle-ci est desservie par des routes communales.

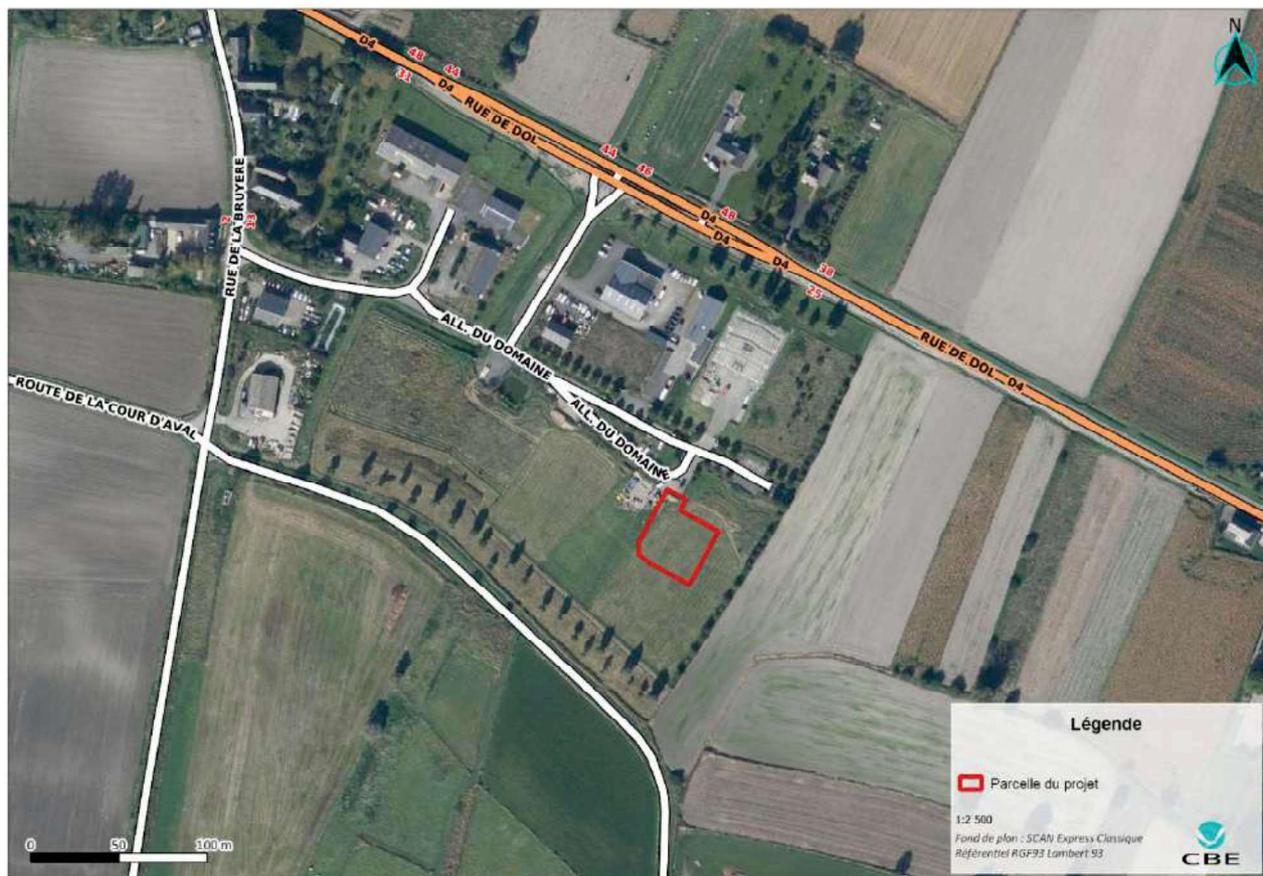


Figure 13 : Localisation du site vis-à-vis du réseau routier

L'accès au site sera matérialisé par une entrée au nord de la parcelle. L'accès sera commun au personnel du site, aux clients, ainsi que pour le véhicule de transport du crématorium.

2.1.3 Paysage

Ce secteur de la commune de La Fresnais est principalement agricole et entrecoupé de nombreux hameaux d'habitations.

La zone urbanisée la plus proche est le centre bourg de la commune de La Fresnais situé à 1,6 km au nord-ouest.

La vue ci-dessous donne un aperçu de la zone d'activité depuis la route communale située au sud.



Figure 14 : Vue de la ZA depuis le sud

2.1.1 Relief de la Région

Le Pays de Saint-Malo est constitué d'un ensemble de collines formant un plateau ondulé ne dépassant pas 100 m, s'affaissant sans transition dans la mer à l'est en une côte rocheuse et très découpée. Ce relief est découpé par des vallées, peu profondes à l'intérieur des terres, correspondant à de nombreux petits fleuves côtiers débouchant dans la Manche. Les eaux de pluie ruissellent rapidement sur les roches imperméables et se jettent dans la mer qui pénètre largement les terres par de profonds estuaires (abers en breton) ou se concentrent dans des étangs naturels ou artificiels : étangs de Guébriand, de Beaulieu, de Néal, du Rouvre, de Trémigon, ou de Boulet. Entre Cancale et le Mont-Saint-Michel, la côte est sableuse et marécageuse et a fait l'objet de travaux de poldérisation.



Figure 15 : Relief simplifié d'Ille et Vilaine (source : Géoportail)

2.1.2 Topographie du site d'étude

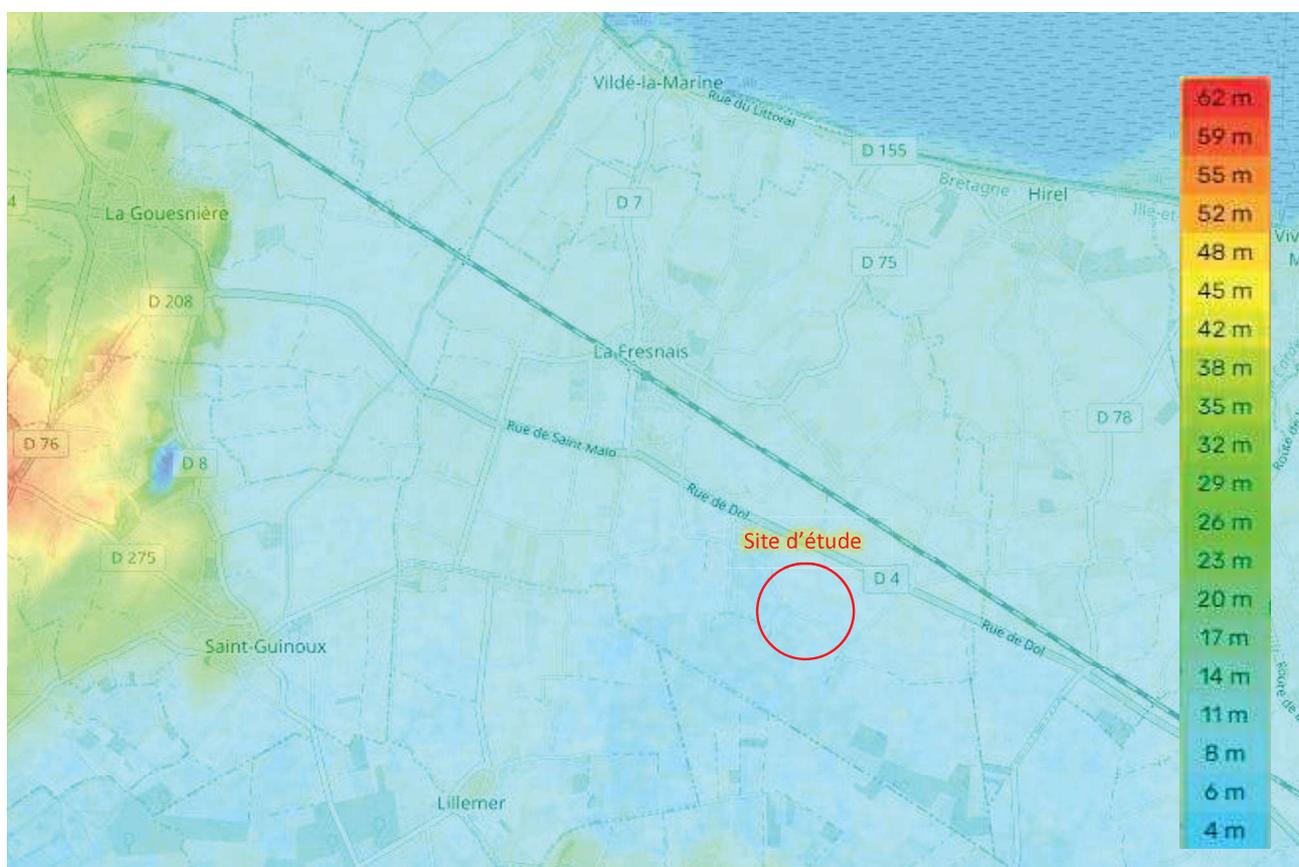


Figure 16 : Relief aux abords de la parcelle du projet (source : topographic-map.com)

La topographie des terrains accueillant le projet de crématorium animal ne présente pas de particularité notable. L'altitude de la parcelle concernée se situe entre 2 et 3 m NGF, cette dernière est relativement plane.

2.1.3 Contexte géologique

La parcelle du projet est située dans le domaine géologique de la Baie du Mont Saint-Michel qui est essentiellement constitué de formations estuariennes, de tangues et de limons.

Les différentes formations géologiques sur la zone d'étude sont :

- De la tangues et schorres récents,
- Des limons saumâtres à palustres,
- De la tourbe,
- Des alluvions
- Des granodiorites à biotite et cordiérites,
- Des schistes.

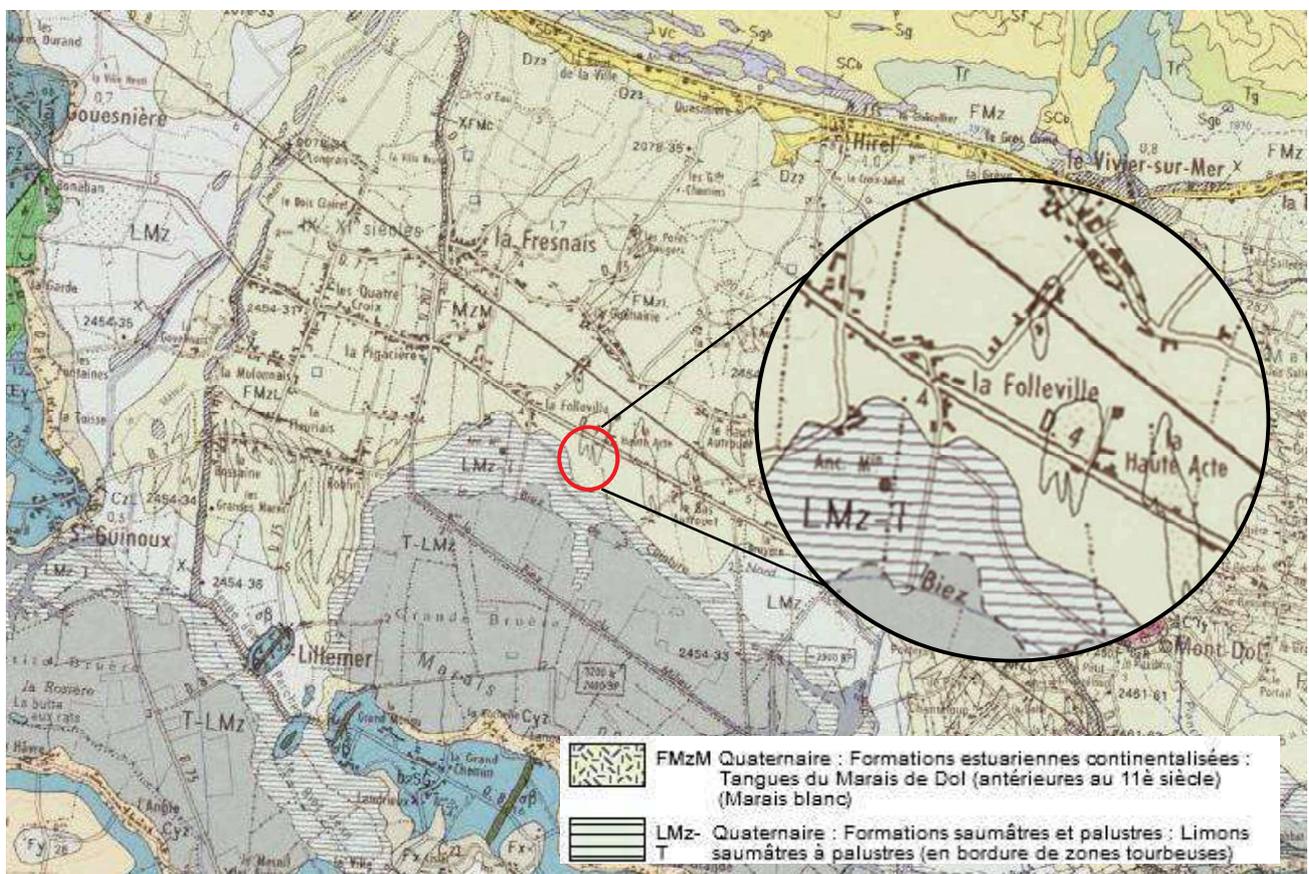


Figure 17 : Carte géologique (source : BRGM)

Dans ce contexte général, la consultation de la carte géologique de la baie du Mont Saint-Michel (n°208) précise que la formation géologique principale inventoriée au droit du site est composée de formations estuariennes continentalisées et composées de tangues du Marais de Dol (Marais blanc). A proximité immédiate la formation géologique est une formation saumâtre et palustre composée de limons saumâtres à palustres et situés en bordure de zones tourbeuses.

2.1.4 Hydrogéologie

La masse d'eau dite du « Marais de Dol » se découpe en plusieurs grandes unités géologiques : des roches sédimentaires, des sols de schistes et des massifs granitiques.

Ce découpage géologique du territoire implique des influences hydrologiques différentes entre les cours d'eau et les nappes d'eau souterraines selon le secteur où l'on se situe.

D'après la notice explicative accompagnant la carte géologique de la Baie du Mont Saint-Michel (A. l'Homer, S. Courbouleix, J. Chantraine, J.P. Deroin – 1999 - BRGM), « le comportement hydrogéologique des aquifères du territoire des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne varie en fonction de l'état de fracturation et/ou d'altération de l'encaissant, ainsi que de la nature lithologique des formations du socle et de leur recouvrement ».

Les principaux aquifères souterrains sont localisés dans le granite, les schistes briovériens et dans les roches métamorphiques du massif de Saint-Malo. Ces terrains présentent une perméabilité de fissures et d'interstices dans les parties altérées du socle.

Le Marais de Dol repose sur des roches sédimentaires, alluvions marines déposées au fil des différents niveaux de la mer. Du fait de son altitude située au-dessous du niveau des plus hautes mers, la nappe d'eau souterraine subit des intrusions d'eau marine identifiée par la présence d'un biseau salé.

Les cours d'eau s'écoulant uniquement sur des schistes ne disposent que d'un faible soutien à l'étiage et leur niveau sera donc très faible en période sèche. En revanche, les cours d'eau s'écoulant sur un socle granitique connaissent un soutien d'étiage, plus important par les nappes d'eau souterraine.

Sur le territoire des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, les cours d'eau prennent leur source dans le massif granitique de Bonnemain. Dans le cadre du programme SILURE Bretagne, le BRGM a noté que sur le bassin du Guyoult les eaux souterraines participaient à 55% au débit du Guyoult, ce qui représente une assez bonne contribution comparée aux autres bassins versant de Bretagne. Il est à noter que cette participation dépend non seulement de la nature géologique du sol mais aussi de la pente ainsi que d'autres critères.

Le réseau hydrographique local est illustré sur la figure suivante.

2.2 CONTEXTE METEOROLOGIQUE

2.2.1 Climatologie générale

La Bretagne est caractérisée par un climat doux océanique : températures douces (moyenne annuelle de 10,5 à 13 °C) et pluviométrie relativement abondante répartie tout au long de l'année avec un maximum d'octobre à mars. Néanmoins, des contrastes importants peuvent être observés entre l'Ouest et l'Est (diminution de l'influence océanique), entre le Nord et le Sud (effet lié à l'insolation) et entre le littoral et l'intérieur (effet côtier, effet du relief).

Les données climatiques présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Saint-Malo, située à environ 18 km au nord-ouest du site d'étude. La station de mesure est située en bord de mer.

Les données présentées ci-dessous sont donc celles de la station météorologique de Saint-Méloir des Ondes via Infoclimat.

Tableau 21 : Informations station météorologique de Saint-Malo

Type de station	Position	Altitude
Météo France (métadonnées)	48,64° N / 1,93°O	40 m

2.2.2 Températures

Les données climatiques utilisées sont celles de la station météorologique de Saint-Méloir-des-Ondes (35) sur la période 1981-2010.

Tableau 22 : Données météorologiques – Températures sur la station de Saint-Méloir des Ondes (Source : Infoclimat.fr)

Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Sur toute la période
Température maximale moyenne (°C)												
8,9	9,6	12,0	13,7	17,3	19,8	22,0	22,3	19,9	16,2	11,9	9,0	15,2
Température moyenne (°C)												
6,4	6,8	8,6	9,9	13,3	15,8	17,8	17,9	15,7	12,8	9,0	6,6	11,7
Température minimale moyenne (°C)												
3,9	4,0	5,3	6,2	9,3	11,8	13,7	13,6	11,6	9,4	6,1	4,1	8,3

Sur la période de 1981 à 2010 la température moyenne est de 11,7°C, avec d'assez faibles amplitudes saisonnières et mensuelles.

2.2.3 Pluviométrie

La hauteur moyenne des précipitations sur une année est de 751,9 mm, ce qui est relativement élevé. La hauteur maximale des précipitations sur 24 h est de 56,6 mm, enregistré en septembre 1994. Les hauteurs de précipitations moyennes et maximales présentées ci-dessous sont basées sur des records établis sur la période de 1981-2010.

Tableau 23 : Hauteurs records des précipitations (en mm) enregistrées sur la station de Saint-Méloir des Ondes

Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
26,5 <u>23-1990</u>	24,0 <u>13-1990</u>	26,0 <u>17-2021</u>	40,0 <u>28-2004</u>	33,0 <u>29-2008</u>	38,0 <u>10-1993</u>	36,0 <u>07-2004</u>	56,6 <u>09-1994</u>	33,7 <u>07-1993</u>	31,3 <u>24-1998</u>	30,0 <u>01-2008</u>	35,0 <u>19-1998</u>	56,6 <u>le 9 août 1994</u>

2.2.4 Les vents

La station météo de Saint-Méloir-des-Ondes ne dispose pas de données pour les vents, c'est donc les données de la station de Cancale qui sont présentés ci-dessous.

Les conditions de vent sur la commune de Saint-Méloir-des-Ondes ne sont pas extrêmes et ne semblent pas être de nature à remettre en cause le projet. La plus forte rafale sur 24 h est de 165,6 m/s, enregistrée sur un mois de janvier.

Tableau 24 : Rafale maximale de vent (m/s), (Source : infoclimat.fr – Cancale)

Records établis sur la période du 01-01-1981 au 31-12-2010												
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rafale max. de vent (en m/s)	165,6	144,0	144,0	140,4	126,0	126,0	104,4	108,0	136,8	136,8	144,0	147,6

2.3 QUALITE DE L'AIR

2.3.1 Qualité de l'air à l'échelle régionale

En région Bretagne, le réseau Air'Breizh mesure en continu les niveaux de concentrations des polluants cibles dans l'ambiance urbaine et aussi rurale, en des points stratégiquement définis. En Bretagne, 14 stations de mesure assurent la collecte continue de données pour permettre leur diffusion.

Le rapport d'activité de 2022 de Air'Breizh renseigne les situations de la région par rapport aux seuils réglementaires ou nationaux des différents composés présentés dans le tableau suivant.

Tableau 25 : Situation de la région Bretagne par rapport aux différents polluants de l'air

Composé	Situation
Oxydes d'azote	Concentrations annuelles très inférieures à la valeur limite réglementaire
Particules fines (PM10 et PM2.5)	Concentrations annuelles homogènes inférieures à la valeur limite réglementaire
Ozone	Une dizaine de dépassement de la valeur limite réglementaire
Dioxyde de soufre	Objectifs de qualité tenus et seuils d'alerte non atteints
B(a)P	Pas de dépassement de la valeur cible et limite réglementaire respectée
Benzène	Valeur inférieure à la limite réglementaire et aux valeurs cible
Monoxyde de carbone	Pollution ponctuelle inférieure à la valeur limite
Ammoniac	Polluant avec de fortes variabilités spatiales et temporelles
Produits phytosanitaires	Des fréquences de détection importantes pour certaines molécules
Carbone suie	Des émissions supérieures aux émissions nationales
Gaz à effet de serre	Des émissions supérieures aux émissions nationales

2.3.2 Qualité de l'air à l'échelle locale

La commune de La Fresnais se situe en milieu rural, la station de mesure la plus proche est la station de Saint-Malo qui dépend du réseau Air'Breizh.

Le bilan territorial de Saint-Malo agglomération publié pour l'année 2023 indique :

- Un indice ATMO moyen une majeure partie de l'année (306 jours), dégradé durant 42 jours et mauvais durant 15 jours
- Une diminution globale des concentrations mesurées dans l'air sur une période de 10 ans
- Une augmentation du niveau d'ozone légère et progressive depuis 2016
- Des indices PM2,5 globalement bons

2.4 VOISINAGE ET ENVIRONNEMENT SONORE

2.4.1 Environnement sonore

Dans chaque département, le préfet est chargé de recenser et de classer les infrastructures de transports terrestres en cinq catégories en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Après consultation des communes, le préfet détermine les secteurs affectés par le bruit au voisinage de ces infrastructures, les niveaux sonores à prendre en compte par les constructeurs et les isolements acoustiques à respecter lors de la construction d'un bâtiment.

Pour chaque infrastructure sont déterminés sur les deux périodes 6h-22h et 22h-6h deux niveaux sonores dits "de référence". Caractéristiques de la contribution sonore de la voie, ils servent de base au classement

sonore et à la détermination de la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit, et sont évalués en règle générale à un horizon de vingt ans.

Les niveaux sonores de référence sont :

- LAeq(6h-22h) pour la période diurne,
- LAeq(22h-6h) pour la période nocturne.

Ces niveaux sonores sont déterminés en des points de référence dont la situation est conforme avec la norme NF S 31-130.

Les niveaux sont évalués le plus souvent par calcul, parfois par mesure in situ. Ils ne prennent en compte, hormis le type de tissu bâti, que des paramètres liés au trafic, aux conditions de circulation et aux caractéristiques géométriques de l'ouvrage. Sauf cas particulier, ils ne correspondent donc pas au niveau sonore existant sur une façade quelconque.

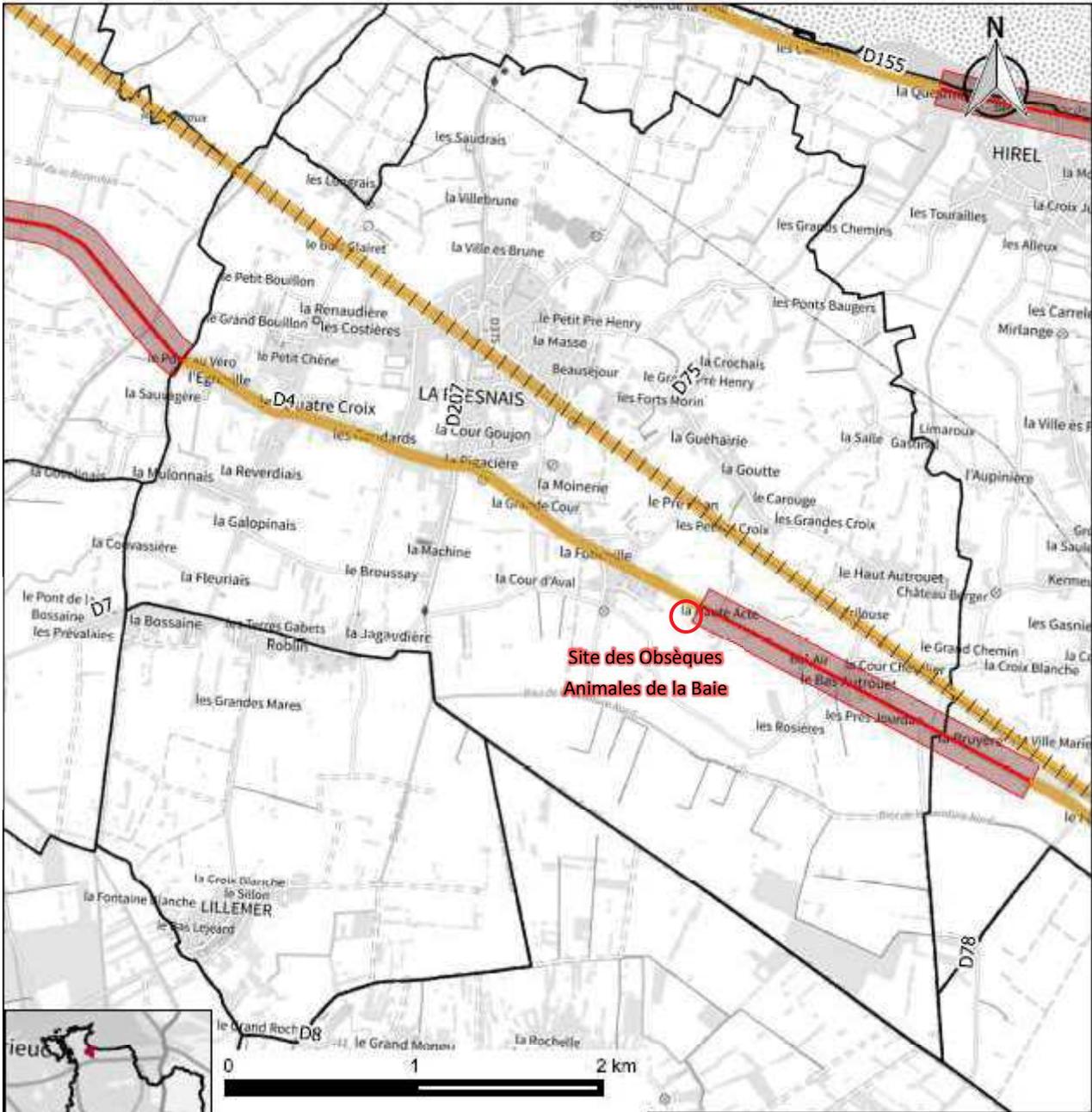
Le classement des infrastructures de transports terrestres et la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure sont définis en fonction des niveaux sonores de référence :

Tableau 26 : Niveaux sonores de référence (source : bruit.fr)

Niveau sonore de référence LAeq(6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Annexe cartographique - Commune de La Fresnais



DDTM35/SSERTeM et METSSI
Sources : Ceroria, Plan IGN, AdminExpress

Créé le : 29/08/2023
© DDTM d'Ille-et-Vilaine - reproduction interdite

Classement sonore des voies routières	Classement sonore des voies ferrées	Zone tampon
Catégorie 1	Catégorie 1	Catégorie 1
Catégorie 2	Catégorie 2	Catégorie 2
Catégorie 3	Catégorie 3	Catégorie 3
Catégorie 4	Catégorie 4	Catégorie 4
Catégorie 5	Catégorie 5	Catégorie 5
Limites de communes		

Figure 20 : Classement des infrastructures sur le secteur de La Fresnais (source : ille-et-vilaine.gouv.fr)

L'infrastructure la plus proche du site des Obsèques Animales de la Baie est la route départementale D4 de catégorie 4 située à 140 m à nord.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

- La 1^{ère} échéance du PPBE d'Ille-et-Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 juin 2012.
- La 2^{ème} échéance du PPBE d'Ille-et-Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 1 avril 2016.
- La 3^{ème} échéance du PPBE d'Ille-et-Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 juillet 2019.
- La 4^{ème} échéance du PPBE d'Ille-et-Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 juillet 2024.

Le PPBE concerne les voies routières départementales supportant un trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules (trafic annuel relatif à l'année 2018).

La commune de La Fresnais n'est pas traversée par une des infrastructures listées au titre de la 4^{ème} échéance de la Directive Européenne.

Afin de connaître l'environnement sonore et l'impact de l'installation sur celui-ci, des mesures de bruit ont été réalisées sur la parcelle du projet avant travaux.

Les points de mesure sont présentés ci-dessous.

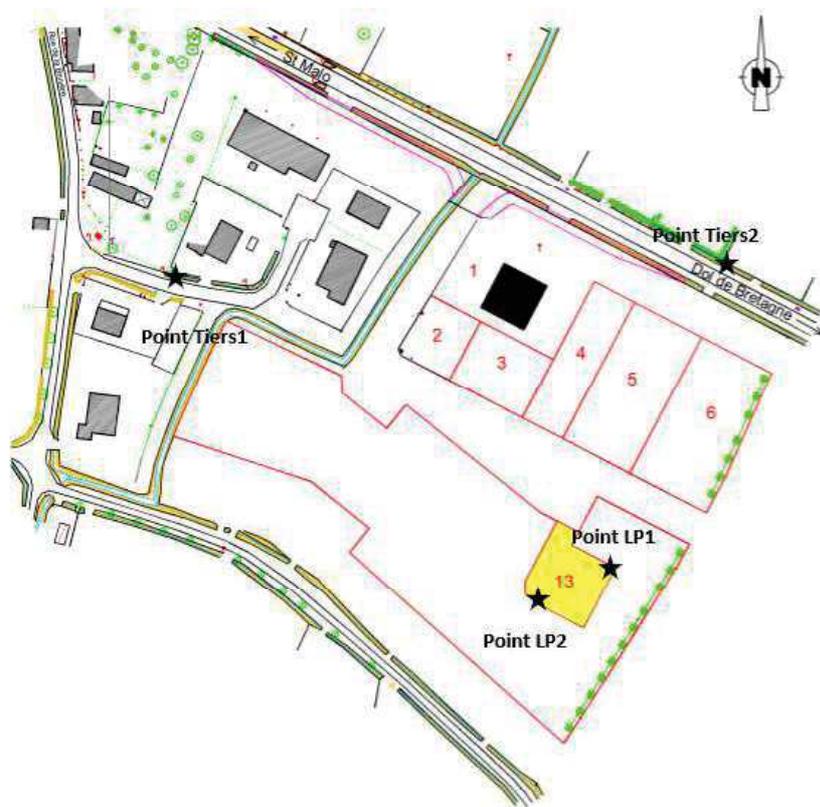


Figure 21 : Localisation des points de mesures de bruit

Les résultats sur présentés dans le tableau suivant.

Tableau 27 : Niveaux sonores mesurés sur la parcelle et aux abords avant construction

Point de mesurage	Niveau sonore mesuré (dB A)	
	Période diurne	Période nocturne
Limite de propriété 1	42,1	25,3
Limite de propriété 2	41,6	27,6
Tiers 1	39,3	22,7
Tiers 2	64,5	20,7

Le rapport de mesure de bruit est présenté en annexe 3, une seconde campagne de mesurage aura lieu quand le site sera en exploitation afin de comparer les résultats.

2.4.2 Vibrations

Il n'existe aucune source de vibrations à proximité du site des Obsèques Animales de la Baie.

2.4.3 Odeurs

Aucun site pouvant être à l'origine d'une source d'odeurs est à proximité du site des Obsèques Animales de la Baie.

2.5 OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS

2.5.1 Communauté de communes du Pays de Saint-Malo

La commune de La Fresnais appartient à la Communauté de communes du Pays de Saint-Malo, dite Saint-Malo agglomération créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000.

L'agglomération s'étend sur 18 communes et couvre une surface de 245,5 km².



Figure 22 : Territoire de Saint-Malo agglomération

Au 1^{er} janvier 2021, l'agglomération compte 86 105 habitants (soit une augmentation de 5502 habitants par rapport à la population de 2010).

2.5.2 Servitudes

La parcelle du projet n'est pas concernée par le passage d'une servitude.

2.6 ETUDE DU MILIEU NATUREL ET DES ZONES PROTEGEES

2.6.1 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation distingués en 2 types :

- Les ZNIEFF de type I : correspondent à des secteurs de faibles surfaces caractérisés par un patrimoine naturel remarquable : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, écologiquement cohérent, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF concerne près de 15 000 zones dont 13 000 de type I et 2 000 de type II et a été modernisé à partir de 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu.

La zone d'étude du projet ne comprend aucune de ces zones. Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont les « Marais de la mare de Saint-Goulban » à 3,2 km et « l'Estran sablo-vaseux de la baie du Mont Saint Michel » à 3,1 km du projet, cette dernière est également une ZNIEFF de type 2.

Aucune sensibilité n'est relevée concernant les ZNIEFF vis-à-vis du projet.

2.6.2 ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) visent à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages en application du programme « Birdlife International ». Les ZICO concernent les aires de distribution des oiseaux sauvages et recensent les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'intérêt international.

La ZICO la plus proche du projet est désignée « Baie du Mont Saint Michel et ile des landes », elle est située à moins de 50 m du projet.

Aucune sensibilité n'est relevée concernant les ZICO vis-à-vis du site d'étude.

2.6.3 Parc Naturel Régional (PNR)

Les parcs naturels régionaux ont pour but de valoriser de vastes espaces de fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est souvent très affirmé.

Les Parcs Naturels Régionaux les plus proches sont ceux du « Marais du Cotentin et du Bessin (FR8000021) » et de « Normandie-Maine (FR8000026) », éloignés tous deux d'environ 65 km respectivement au Nord et à l'Est du projet.

Aucune sensibilité relative à la présence d'un Parc Naturel Régional n'est à relever sur le secteur d'étude.

2.6.4 Réserve Naturelle Nationale et Régionale (RNN et RNR)

Les réserves naturelles sont des espaces protégés terrestres ou marins dont le patrimoine naturel est exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que parfois sur celui de la géo-diversité, qui sont créées par l'Etat (RNN) ou par les régions (RNR) ou par la collectivité territoriale de Corse (RNC). Des espaces comme les APB relèvent prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées.

Le réseau des réserves naturelles se compose en France de 343 réserves naturelles classées dont :

- 167 réserves naturelles nationales (48,7 %) pour 67 683 816 hectares (99,8 %) ;
- 170 réserves naturelles régionales (49,6 %) pour 39 568 hectares (0,1 %) ;
- Réserves naturelles de Corse (1,7 %) pour 83 489 hectares (0,1 %).

La réserve naturelle régionale la plus proche est le « Marais de Sougeal » (FR9300001) à environ 28 km au sud-est. La réserve nationale la plus proche est la « Baie de Saint-Brieuc » (FR3600140) à environ 59 km à l'ouest.

Au regard des distances d'éloignement, aucune sensibilité relative à la présence d'une RNN ou RNR n'est à relever sur le secteur d'étude.

2.6.5 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) et de Géotope (APPG)

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et de Géotope ont pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées et/ou de site d'intérêt géologique. Ces arrêtés font partie des outils de protection réglementaire de niveau départemental, désormais intégrée dans la Stratégie de Création d'Aires Protégées.

Aucun Arrêté de Protection de Biotope « APB » (d'habitats naturel ou de site d'intérêt géologique), ni d'Arrêté de Protection de Géotope « APG » n'est présent sur la commune de La Fresnais.

Aucun APB n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site d'étude. Les sites les plus proches sont à plus de 10 km au sud-est. Ils sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 28 : Arrêtés de Protection de Biotope les plus proches

Site	Code	Type	Surface (ha)	Objectifs de protection de la zone	Distance au site
Eglise Paroissiale - Commune De Baguer-Pican	FR3800618	APB	0,06 ha	Sauvegarde du biotope pour la survie d'une colonie de chauves-souris (grand murin – <i>Myotis myotis</i>)	10 km au sud-est
Moulin De La Higourdais	FR3800617	APB	0,01 ha	Sauvegarde du biotope pour la survie d'une colonie de chauves-souris (petit rhinolophe – <i>Rhinolophus hipposideros</i>)	15 km au sud-est

Aucun arrêté de Protection de Géotope n'est localisé à proximité, le plus proche est éloigné de 87 km au sud-est.

Compte-tenu de l'éloignement important de la zone protégée vis-à-vis du site d'étude, aucune sensibilité relative à la présence d'APB ou d'APG n'est à relever sur le secteur d'étude.

2.6.6 Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Un bien naturel ou mixte (naturel et culturel) inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) est un espace qui, du fait de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, est considéré comme héritage commun de l'humanité.

Le projet est situé au sein d'un espace inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, il s'agit du « Mont Saint Michel et sa baie » (FR7100005).

Aucune sensibilité relative au projet vis-à-vis du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est à relever.

2.6.1 Sites du Conservatoire du Littoral

Les sites du conservatoire du littoral ont pour vocation la sauvegarde des espaces côtiers et lacustres où un accès au public est encouragé dans des limites compatibles avec la vulnérabilité de chaque site. Le conservatoire du littoral gère 750 sites soit 203 762 ha sous sa responsabilité.

Les sites du Conservatoire du Littoral à proximité du projet sont les suivants :

Nom	Code National	Distance au site
Polders de la baie du Mont Saint Michel	FR1100933	5,5 km
Marais arrière – littoraux de mont Dol-Châteauneuf	FR1101056	3,2 km

Aucune sensibilité n'est à relever concernant le site d'étude vis-à-vis des sites acquis par le Conservatoire du Littoral

2.6.2 Espaces naturels sensibles du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Les conseils départementaux déterminent les espaces naturels à protéger sur leur territoire en fonction d'enjeux environnementaux. Ils peuvent soit acquérir directement ces espaces (droit de préemption ENS), soit les protéger par le biais d'une convention avec le propriétaire du site. Dès lors, ces sites deviennent des Espaces naturels sensibles. Ces espaces font l'objet d'un « plan de gestion » qui détermine la manière dont ils sont gérés, et sont ouverts au public. La politique ENS des conseils départementaux est parfaitement complémentaire des autres outils que sont les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, Natura 2000 ou encore les réserves naturelles. Elle constitue un maillon déterminant des trames vertes et bleues.

Le site le plus proche de la parcelle du projet se situe au sud-ouest, sur la commune de Dol-de-Bretagne, à environ 6 km : il s'agit de la Vallée de Guyoult.

Aucun espace naturel sensible n'est inventorié à proximité des parcelles du projet. Aucune sensibilité n'est relevée vis-à-vis des espaces naturels sensibles d'Ille et Vilaine.

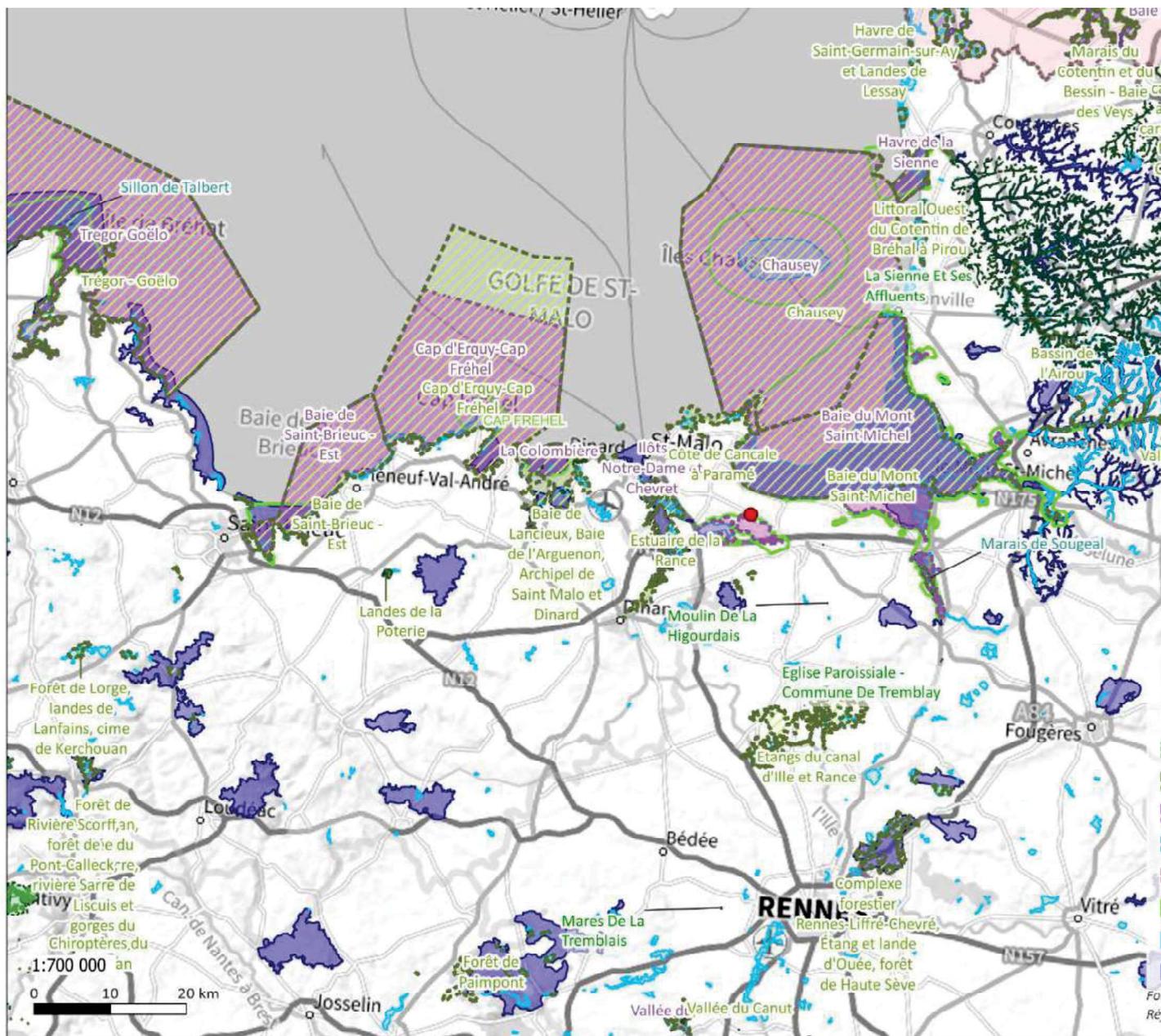


Figure 23 : Carte de localisation des zones naturelles d'intérêt bénéficiant de protections réglementaires à proximité

2.6.3 Sites Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 vise à enrayer l'érosion de la biodiversité et a été mis en place en application de la Directive « Oiseaux » de 1979 et de la Directive « Habitats » pour assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

La structuration de ce réseau comprend deux types de zones :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ».

La France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen car elle accueille quatre des neuf régions biogéographiques européennes : Alpin, Atlantique, Continental et Méditerranéen. Le réseau français abrite ainsi au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux » :

- 131 habitats (annexe I de la DH), soit 57 % des habitats d'intérêt communautaire ;
- 159 espèces (annexe II de la DH), soit 17 % des espèces d'intérêt communautaire ;
- 123 espèces (annexe I de la DO), soit 63 % des oiseaux visés à l'annexe I.

En Bretagne, la majorité des sites NATURA 2000 est associé au milieu marin et au réseau hydrographique de surface (cours d'eau). La consultation du réseau des sites NATURA 2000 et du portail de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel), permet de constater que le territoire communal de La Fresnais intersecte avec un site NATURA 2000. Les sites du réseau NATURA 2000 les plus proches du terrain d'étude sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Description des sites NATURA 2000 à proximité du site (source : INPN)

Code	Nom du site	Superficie (ha)	% de superficie marine	Distance du site
FR2510048	Baie du Mont Saint Michel (ZPS)	47 056,4 ha	83,19 %	500 m
FR2500077	Baie du Mont Saint Michel (ZSC)	39 480 ha	97 %	3,2 km
FR5300052	Côte de Cancale à Paramé (ZSC)	1 747 ha	61 %	11 km
FR5300061	Estuaire de la Rance (ZSC)	2 785 ha	33 %	8,5 km
FR2500079	Chausey (ZSC)	82 836 ha	99 %	11 km
FR2510037	Chausey (ZPS)	82 426 ha	100 %	11 km
FR5312002	Ilôts Notre-Dame et Chevret (ZPS)	3,3 ha	0 %	12 km
FR5300012	Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard (ZSC)	5 142 ha	75 %	19 km

Au regard de la proximité du site d'étude avec les zones Natura 2000 située à proximité une évaluation des incidences Natura 2000 est présentée ultérieurement.

Les sites NATURA 2000 les plus proches sont présentés dans la carte.

2.7 ETUDE DU PATRIMOINE BATI

2.7.1 Sites classés et inscrits

Le département d'Ille et Vilaine compte 69 sites classés et inscrits, soit plus de 6 123 ha de sites protégés.

Aucun site inscrit / classé n'est présent sur le territoire de la commune de la Fresnais.

Le site classé le plus proche est le « Moulin à vent et terrain sur le tertre du Mont-Dol » situé à environ 4,6 km au sud-est. Le site inscrit le plus proche se situe quant à lui à 3,2 km au nord-ouest, il s'agit du « Moulin à vent et terrain sur le tertre du Mont-Dol ».

Les terrains identifiés par Les Obsèques animales de la baie pour accueillir le projet n'est pas inventorié dans le périmètre d'un site inscrit ou classé. Le site ne présente pas de contraintes ni d'enjeux particuliers vis-à-vis de ce type de protection.

La carte suivante localise ces sites à proximité.

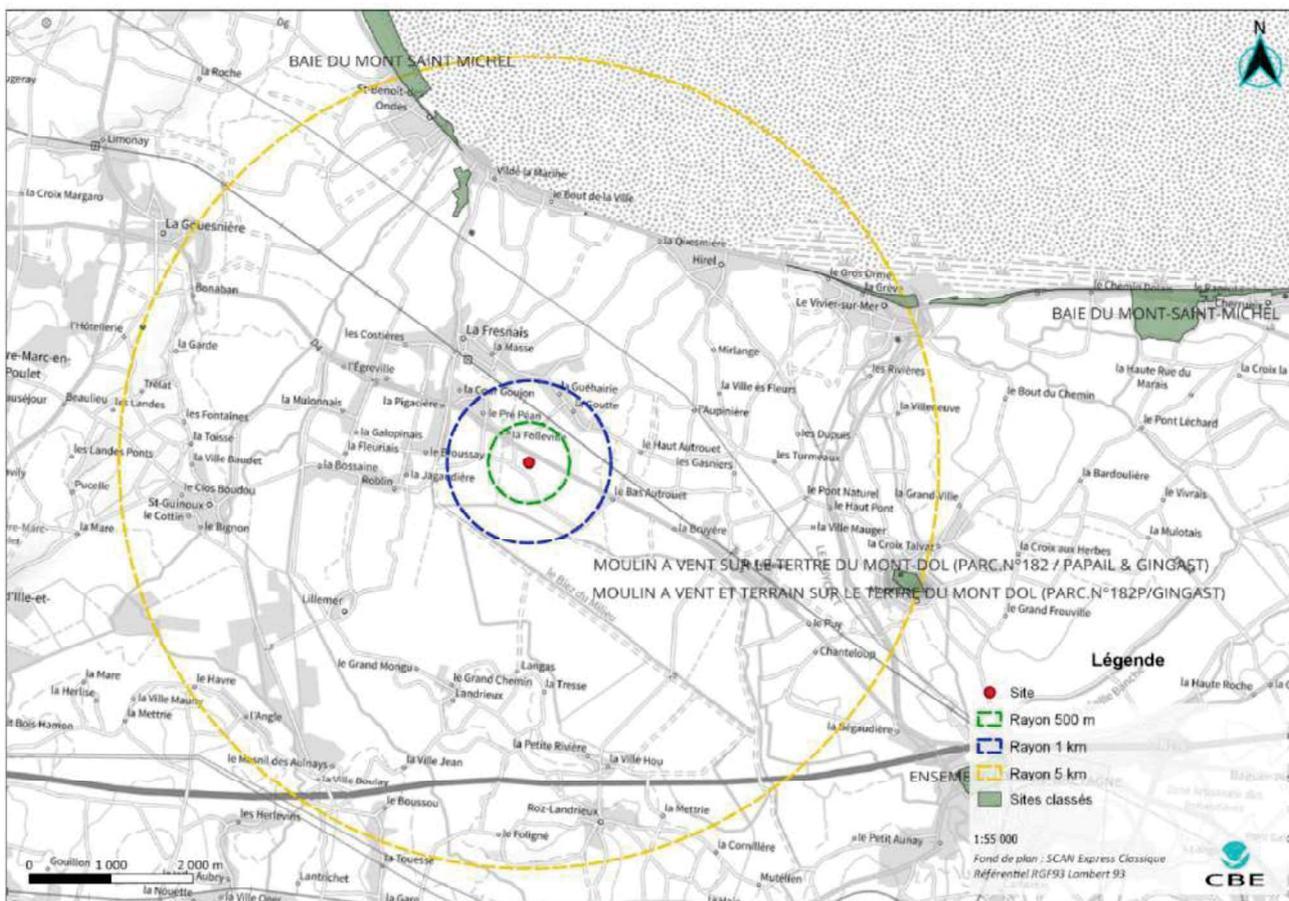


Figure 25 : Carte de localisation des sites inscrits/ classés les plus proches

2.7.1 Sites protégés : les Sites Patrimoniaux Remarquables

Le site d'étude n'entrecoupe aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le site le plus proche est au niveau de la ville de Dol-de-Bretagne, soit à environ 6 km au sud-est du site d'étude.

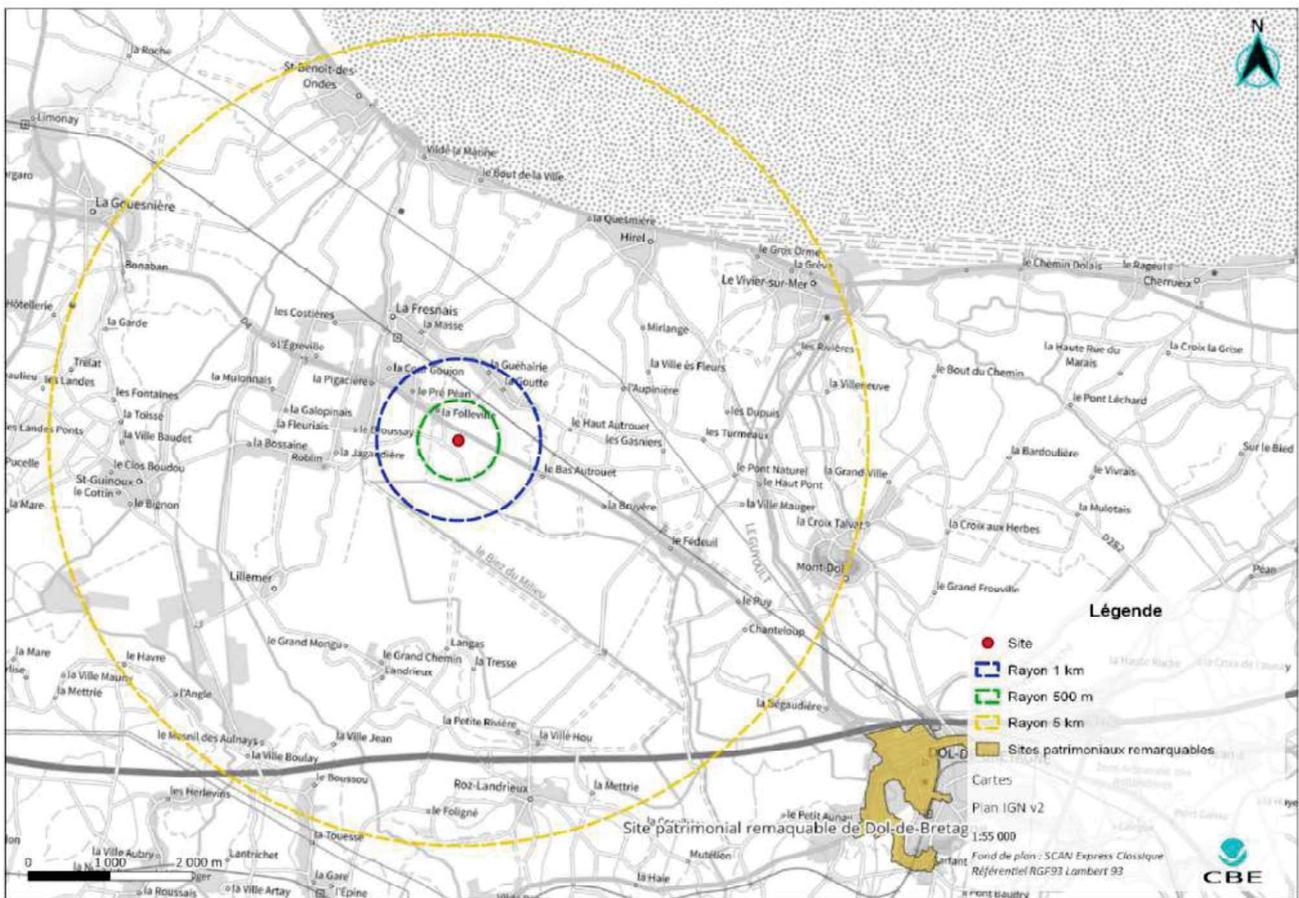


Figure 26 : Localisation des SPR à proximité du site d'étude

Aucun site patrimonial remarquable ne se situe dans un rayon de moins de 5 km autour du site d'étude.

2.7.2 Monuments historiques

Aucun édifice recensé dans l'aire rapprochée du projet ne bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques et/ou sites classés/inscrits.

Cependant, plusieurs sites classés au titre des monuments historiques sont présents dans un rayon de 5 km. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 30 : Sites inscrits et classés au titre des monuments historiques

Nom du site	Statut	Distance au projet
Eglise Saint-Méen et Sainte-Croix	Inscrit	1,7 km
Moulin à vent du Tertre	Inscrit	4,6 km
Eglise de Mont-Dol	Inscrit	4,7 km
Croix en pierre du 16 ^e siècle	Classé	4,3 km

Aucun monument classé ou inscrit n'est recensé au sein de la zone d'implantation potentielle, ni de l'aire d'étude rapprochée.

La carte suivante localise les monuments historiques au sein des aires d'étude du projet.

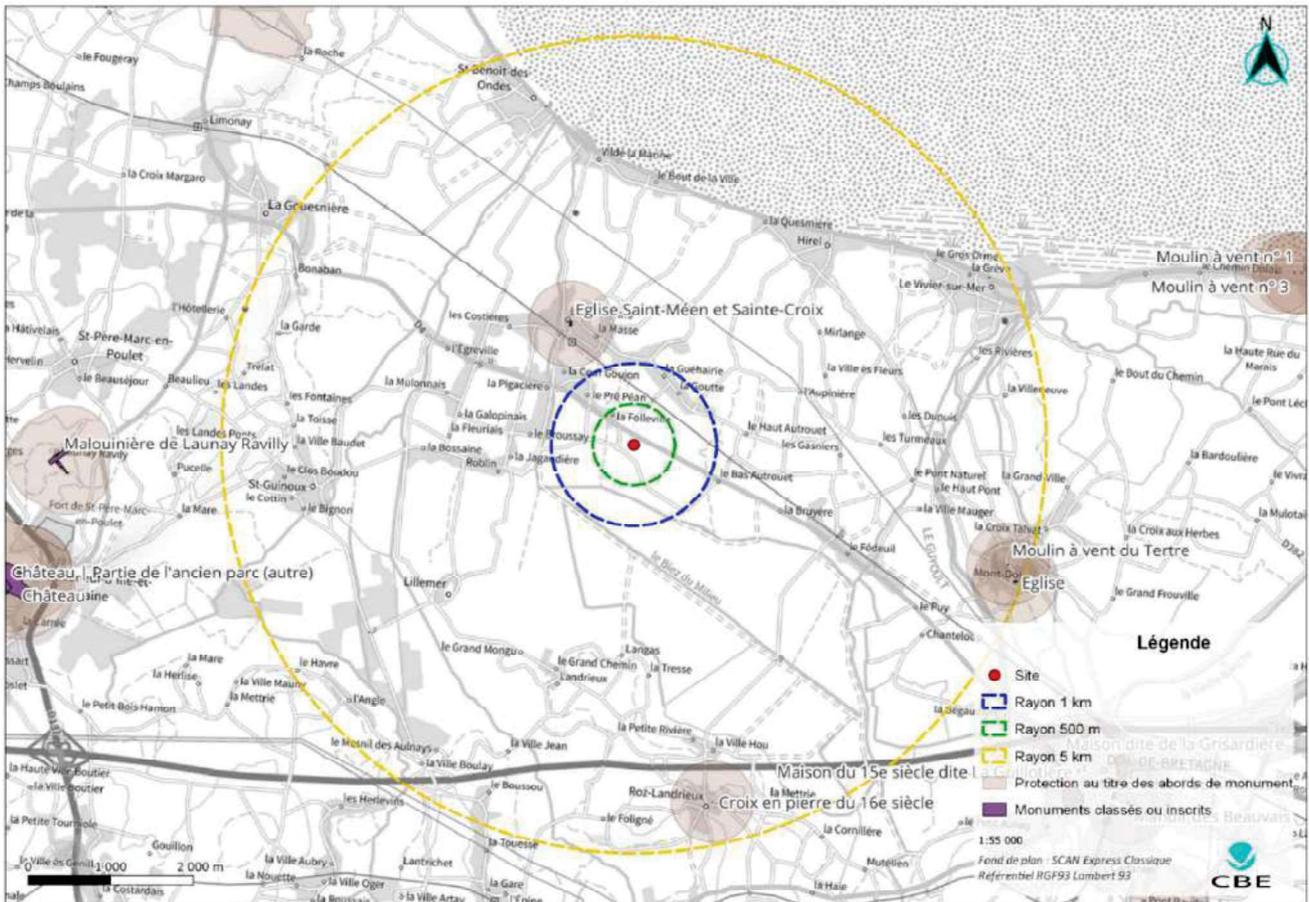


Figure 27 : Localisation des monuments historiques à proximité du site d'étude

2.7.3 Patrimoine archéologique

La figure ci-dessous localise les Zones de Présomptions de Prescriptions Archéologiques (ZPPA) qui sont soumis à l'archéologie préventive, ainsi que les entités archéologiques situées à proximité. Le site d'étude n'est pas situé en ZPPA d'après le zonage de Bretagne.

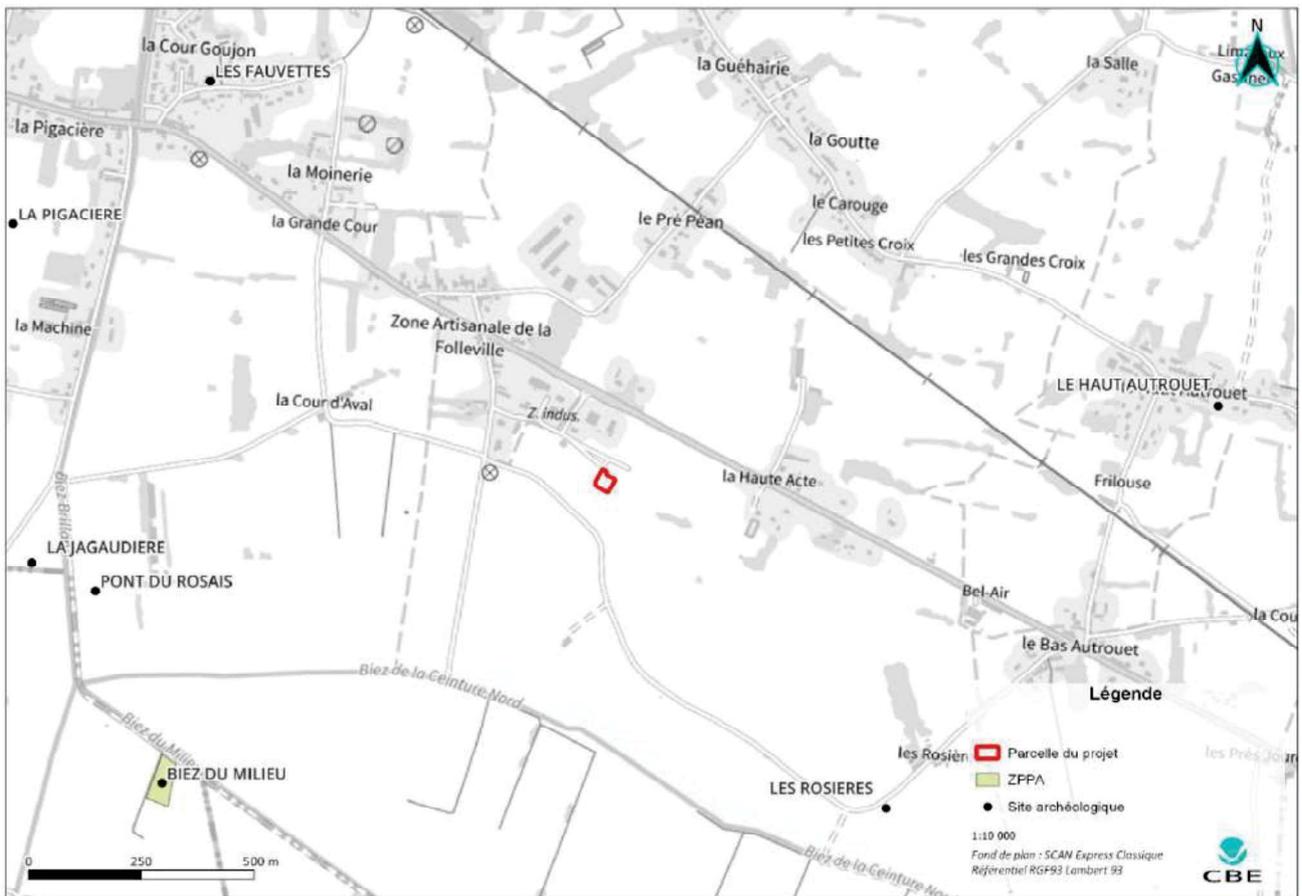


Figure 28: Localisation des entités et opérations archéologiques les plus proches

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, la sensibilité du site vis-à-vis de l'archéologie est jugée faible.

2.7.4 Aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / Protégées (AOP)

L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

1 AOC est recensée sur le territoire de la commune de La Fresnais

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC-AOP)

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

2 AOC sont recensées sur le territoire de la commune de La Fresnais

- Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC-AOP)
- Whisky breton ou Whisky de Bretagne (AOC – IG)

2.8 ETUDE DU CONTEXTE HUMAIN

La commune de La Fresnais a été catégorisée au 1^{er} janvier 2024 de bourg rural, selon la nouvelle grille communale de densité à sept niveaux définis par l'INSEE en 2022.

En 2022 la commune de La Fresnais comptait 2508 habitants, celle-ci à une évolution de -1,03 % par rapport à 2016.

2.9 INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La commune de La Fresnais est traversée d'est en ouest par la départementale D4 qui relie Dol de Bretagne et Saint-Jouan-des-Guérets.

Elle est également traversée par de petites départementales telles que la D7 et la D207 ainsi que de nombreuses routes communales.

2.10 GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE

La collecte, la valorisation et l'élimination des déchets sur le territoire de la commune de La Fresnais est gérée par Saint-Malo agglomération.

Sur la commune de La Fresnais la collecte des déchets de recyclage (bac jaune) se fait un mardi sur deux et la collecte des déchets ménagers (bac marron) tous les mercredis d'après le calendrier de collecte 2025.